



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE 14 AVRIL 2022

**DELIBERATION N° 025 - 04 - 2022 - DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA COHESION SOCIALE**  
**DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE/ SERVICE CONTRAT DE VILLE**  
POLITIQUE DE LA VILLE 2022 - PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE  
(La Commission Cohésion Sociale qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

**Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le  
28 AVR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents ..... 29

Représentés ..... 08

Excusés ..... 0

Absents ..... 2

Total des votes .... 37

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENTS :** Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

**Secrétaire de séance**

Patrice BOULEVART

Le Maire  
P. SELLY

Le Président informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Benoît est signataire depuis 2015 d'un accord-cadre pour le Contrat de Ville communément appelé « CDV » dont la visée principale est de favoriser l'égalité entre des territoires notamment par des actions en faveur des quartiers prioritaires politique de la Ville.

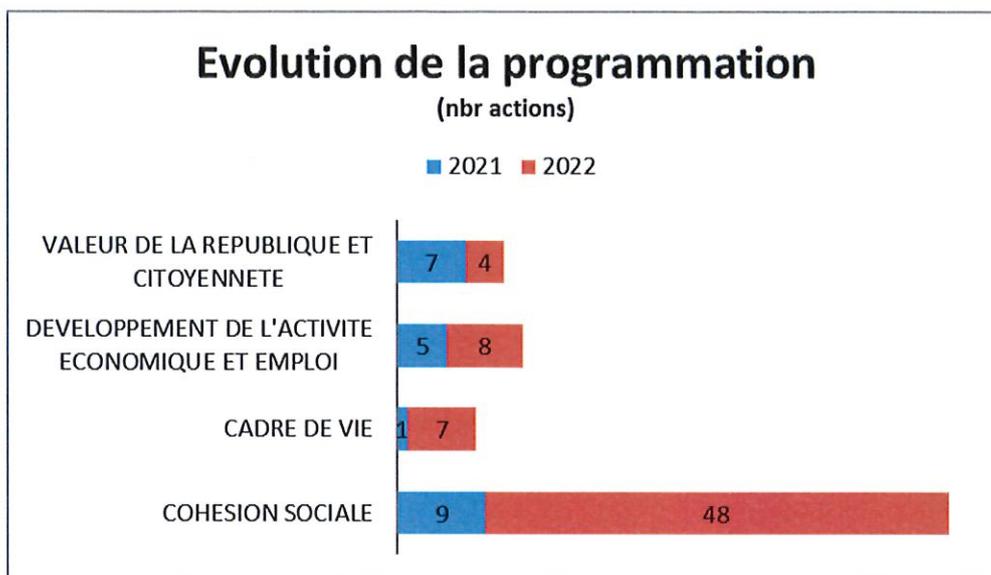
Ce contrat se traduit pour la Ville par la mise en œuvre d'une programmation annuelle répondant aux orientations stratégiques partagées par les signataires et articulée autour de quatre piliers :

- Pilier 1/ Cohésion Sociale,
- Pilier 2/ Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Pilier 3/ Développement de l'activité économique et emploi,
- Pilier 4/ Valeurs de la République et citoyenneté.

Pour l'année 2022, le comité de pilotage du CDV qui s'est déroulé le 22 Février 2022, a acté une programmation pour un montant global de **2 097 819.00 € dont 1 000 524.00 €** d'actions contractualisées avec les crédits spécifiques dédiés au Contrat de Ville à hauteur de :

- 141 000.00 € au titre du BOP 147 ANCT Contrat de Ville avec un prélèvement à la source de 1 200.00 € pour la participation à l'évaluation départementale des contrats de ville ;
- 160 000.00 € au titre du BOP 147 ANCT Programme de Réussite Educative à la Caisse des écoles ;
- 109 370.00 € au titre de l'abattement de la taxe du foncier bâti (ATFPB) ;
- 308 429.00 € au titre du cofinancement de la Ville.
- Le différentiel provient soit des crédits alloués au QPV dans le cadre de la labellisation Cité éducative. La programmation étant encore en cours de validation, elle fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil municipal. Soit d'autres dispositifs contractuels dont les crédits ont été fléchés spécifiquement en quartiers prioritaires ou d'appels à projets auxquels la Ville a répondu ou doit répondre.

Il est à noter pour 2022 un travail de fond qui a été mené avec l'ensemble des partenaires et des acteurs afin de donner une lecture globale de l'ensemble des actions spécifiques et de droit commun qui viennent répondre aux enjeux forts du contrat de ville de Saint Benoit. Ce qui s'illustre par une nette évolution de la programmation et notamment du pilier 1, cohésion sociale, avec 48 actions inscrites. Celle-ci répond à la réalité des besoins de la population en quartiers prioritaires politique de la Ville.



Vous trouverez en annexe de ce rapport la synthèse de la programmation 2022 présenté par pilier.

Pour pouvoir engager le travail avec les acteurs de la Politique de la Ville dans une perspective d'une mise en œuvre opérationnelle rapide, le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à :

- ▶ Solliciter l'Etat et les autres partenaires pour engager les co-financements des actions inscrites dans les programmations prévisionnelles,
- ▶ Signer toutes les conventions et les pièces nécessaires y afférentes,

Et :

- ▶ D'inscrire au budget communal les crédits nécessaires,
- ▶ De l'autoriser, ou d'autoriser l'adjoint délégué à lancer et signer les différents marchés, les attributions de subventions aux associations et si nécessaires les appels d'offres.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire*

**Patrice SELLY**